



Fondé en 1893

DE ROUBAI TOURCOING

Fondé en 1893

5 PAGES CENTIMES

ABONNEMENTS 3 Mois 4 fr. 50 6 Mois 9 fr. 18 fr. 1 An 18 fr. 22 fr.

PUBLICITE Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal

Samedi 24 Novembre 1906

UNE JEUNE FILLE de PONT-A-MENDIN ASSASSINEE par un JEUNE HOMME de LENS

Les Inventaires dans le Nord. -- Incidents et bagarres. -- Arrestation d'un vicaire de Wasquehal

A propos d'un discours de M. de Bülow

M. de Bülow est un diplomate avisé, en même temps qu'un grand ami de la France, chacun sait cela. Nous n'avons d'ailleurs qu'à lire les discours qu'il prononce au Reichstag pour nous apercevoir qu'ils nous couvrent de fleurs. Certes, si la parole n'avait pas été donnée à l'homme pour d'être traité par le chancelier avec une pareille bienveillance. Malheureusement il y a une ombre à ce tableau. En diplomatie, il ne faut pas s'en tenir aux paroles, mais seulement aux actes. Or, si nous comparons ceux que l'Allemagne accomplit aux discours que ses hommes d'Etat prononcent, il est facile de nous rendre compte qu'il n'y a aucune concordance entre ce que l'un fait et ce que les autres disent. Ce n'est pas sans raison que l'Allemagne augmente constamment ses effectifs de guerre sur terre, et cherche à devenir une puissance maritime de premier ordre; évidemment elle a des desseins cachés. Quoiconque ne voit en cela que la nécessité pour elle de se garantir contre les convoitises du voisin se leurre. L'Allemagne diminuerait ses armements, qu'aussitôt toutes les puissances du continent s'empresseraient de suivre son exemple, car il n'en est aucune qui n'aspire au bonheur de voir des bienfaits de la paix non armée, et à la joie d'employer ses richesses au développement intellectuel de ses citoyens. Malheureusement l'Allemagne, nation de proie, est là pour arrêter un si généreux élan, non qu'elle veuille que les millions, par elle dépensés, le soient en pure perte, mais pour agrandir son territoire, faisant marcher de la vie de ses nationaux, qu'elle envoie au feu avec la même insouciance qu'un fermier enverrait ses serviteurs aux champs.

non faire la guerre, elle n'en trouverait pas un sur cent pour voter contre la paix.

Si véritablement, sincèrement, l'Allemagne désirait la paix, pourquoi continuerait-elle ses armements et augmenterait-elle les contingents de son recrutement? Sa réponse est dans ce qui suit: « Si l'on croit avoir trouvé dans l'abaissement de l'Allemagne, continue de dire M. von Brandt, le moyen de maintenir la paix du monde, on se trompe fort. La fureur teutonnie se déchaînerait le jour où l'existence de l'empire serait mise en question, cette fureur, dont une longue paix semble avoir fait perdre le souvenir à nos ennemis. » Vous l'entendez, la paix est trop longue au gré de l'Allemagne, qui a provoqué l'Algérie, où elle n'a pas réussi, et qui n'attend qu'un événement pour se lancer dans la guerre qu'elle veut et qu'elle aura.

Notre rôle est tout tracé: soyons prudents, mais fermes; n'agissons pas en provocateurs, mais tenons-nous sur la défensive; conduisons-nous enfin de façon à ce que le bon droit soit toujours de notre côté.

Il se peut, après tout, que l'Allemagne se trompe sur sa force. Le jour où nous serions menacés dans notre existence, la fureur teutonnie n'aurait rien à envier à la fureur française. Il se pourrait même qu'au dernier moment de généraux voisins, désireux de couper les griffes de l'aigle teuton, se décidassent à nous prêter leur concours.

Les diplomates allemands sont-ils assez bien avisés pour y songer? G. POTRON.

encore du discrédit sur le régime parlementaire.

Les républicains de la Chambre et du Sénat auraient dû prévoir cette conséquence de leur détermination, si bêtise qu'elle semble. Sans doute, ils répondront que toutes les fractions de la gauche et de la droite s'étaient mises préalablement d'accord — et cela nous le savons — mais combien n'aurait-il pas été préférable qu'ils crissant hautement leur détermination! Chacun alors aurait pris publiquement ses responsabilités et l'on aurait su que seuls les réactionnaires et les cléricaux se refusent à leurs collègues sans fortune, le droit de représenter le peuple, dignement et sans qu'ils ne puissent plus être dorénavant suspectés de fléchir dans la poche des rodeurs et des chercheurs d'anti-chambres, de couloirs et de coulisses, le moyen de passer leurs plâies d'argent.

Voilà ce qu'il nous a semblé bon de dire au moment où les adversaires de la République sans s'inquiéter de l'opinion de leurs amis au Parlement, s'apprêtent à faire résonner les trompettes d'une indignation suspecte parce que politiquement intéressée. G. SIAUVE-EVAUZY.

LETTRE PARISIENNE

Paris, 23 novembre. Quelques femmes de tête ont fait ces jours-ci parler d'elles au Palais de Justice. L'une d'entre elles avait organisé dans des fins de subtilité escroquerie, une œuvre d'assistance qu'elle n'assistait qu'elle-même et le collaborateur pour lequel elle avait des bonnets de plusieurs sortes. Celle-ci est franchement roturière. Les autres appartiennent à la noblesse, à cette noblesse d'aujourd'hui que les amateurs s'adjugent de leur autorité privée; on n'est dant quelques années dans une maison de réclusion le tort de s'être laissé prendre, appartient à cette noblesse-là.

On cherchait en vain sa baronne dans l'Armorial de France, ouvrage fort incomplet. Son noble époux n'a point comparu à côté d'elle devant la cour d'assises où on la jugeait pour maquillage et émission d'obligations de chemin de fer.

Le baron n'était pas là parce qu'il est en Amérique; on ne saurait dire partout à la fois. Il réside à la Guvane en qualité de forger; ses compagnons de vilégiature coloniale ont pour sa vieille noblesse tous les égards qu'il mérite: — Eh! toi, B-bas, le baron, passe-moi la bassine et épurche ces patates, vivement! On lui a confié la délicate mission d'aller le cuisinier du bagne, poste de chef, pour porter (échéance: avril-octobre) fut relativement aisée. Il n'y avait d'ailleurs pas de temps à perdre; ici plus que jamais le temps était de l'argent, attendu qu'à la première échéance la Compagnie lésée allait apporter son refus de payer le coupon un est pressé pour réclamer impérieusement l'augmentation de vos salaires, proportionnelle à celle qu'il a reconnu indispensable à chacun de ses membres.

D'autre part, il faut le reconnaître, le député et le sénateur ont à subvenir à des frais très lourds de représentation, en dehors de leurs besoins personnels. Hier nous cautions à un ancien député républicain du Nord, à propos de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Homme de portance simple et possesseur d'une immodeste fortune, cet ancien député nous a dit: — J'ai été député pendant quatre ans. Je vivais, seul, avec mon domestique, qui était en même temps et mon cuisinier. Je ne redevais pas. Je ne soignais de mon maître appartement pour aller à la Chambre ou pour revenir le samedi jusqu'au lundi matin dans mon village. Eh bien, je vous prie de croire que si je n'avais pas eu d'autres ressources que les indemnités parlementaires, l'augmentation de vos salaires, proportionnelle à celle qu'il a reconnu indispensable à chacun de ses membres.

D'autre part, il faut le reconnaître, le député et le sénateur ont à subvenir à des frais très lourds de représentation, en dehors de leurs besoins personnels. Hier nous cautions à un ancien député républicain du Nord, à propos de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Homme de portance simple et possesseur d'une immodeste fortune, cet ancien député nous a dit: — J'ai été député pendant quatre ans. Je vivais, seul, avec mon domestique, qui était en même temps et mon cuisinier. Je ne redevais pas. Je ne soignais de mon maître appartement pour aller à la Chambre ou pour revenir le samedi jusqu'au lundi matin dans mon village. Eh bien, je vous prie de croire que si je n'avais pas eu d'autres ressources que les indemnités parlementaires, l'augmentation de vos salaires, proportionnelle à celle qu'il a reconnu indispensable à chacun de ses membres.

D'autre part, il faut le reconnaître, le député et le sénateur ont à subvenir à des frais très lourds de représentation, en dehors de leurs besoins personnels. Hier nous cautions à un ancien député républicain du Nord, à propos de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Homme de portance simple et possesseur d'une immodeste fortune, cet ancien député nous a dit: — J'ai été député pendant quatre ans. Je vivais, seul, avec mon domestique, qui était en même temps et mon cuisinier. Je ne redevais pas. Je ne soignais de mon maître appartement pour aller à la Chambre ou pour revenir le samedi jusqu'au lundi matin dans mon village. Eh bien, je vous prie de croire que si je n'avais pas eu d'autres ressources que les indemnités parlementaires, l'augmentation de vos salaires, proportionnelle à celle qu'il a reconnu indispensable à chacun de ses membres.

D'autre part, il faut le reconnaître, le député et le sénateur ont à subvenir à des frais très lourds de représentation, en dehors de leurs besoins personnels. Hier nous cautions à un ancien député républicain du Nord, à propos de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Homme de portance simple et possesseur d'une immodeste fortune, cet ancien député nous a dit: — J'ai été député pendant quatre ans. Je vivais, seul, avec mon domestique, qui était en même temps et mon cuisinier. Je ne redevais pas. Je ne soignais de mon maître appartement pour aller à la Chambre ou pour revenir le samedi jusqu'au lundi matin dans mon village. Eh bien, je vous prie de croire que si je n'avais pas eu d'autres ressources que les indemnités parlementaires, l'augmentation de vos salaires, proportionnelle à celle qu'il a reconnu indispensable à chacun de ses membres.

Un autre femme intelligente, mais semblerait-il, sensiblement moins coupable, a été condamnée hier sous le nom aristocratique de Mme de Sémaux. On lui a fait l'octroi du bénéfice de la tutelle loi Bérenger.

On a eu raison; il est probable qu'elle ne s'enrichira plus. Cette entreprenante personne, petite, bruyante, favorisée par la nature de deux grands yeux noirs d'une admirable vivacité, avait imaginé de réaliser, elle seule, cette pénétration pacifique au Maroc dont on a tant parlé depuis devant laquelle les puissances ont jusqu'à présent reculé.

L'histoire de son aventure marocaine se prolonge; il suffira de savoir que, sous prétexte d'organiser une campagne de propagande française dans l'empire africain vers lequel elle arriva n'ayant pour tout véhicule que la somme vraiment modique de quinze centimes, deux sous de moins que le huit-errant.

Un spirituelle plaidoirie de son avocat a été d'affaire la prétendue Mme de Sémaux, qui, entre autres originalités, présente celle de porter le deuil de son mari parfaitement vivant et avec lequel elle est en instance de divorce!

Cœur de femme, énigme éternelle... Les femmes, a dit Goethe, adorent les aventures. C'est souvent vrai. Il y a en ce moment au Maroc une autre Française, intrépide sportsman, dont il a été beaucoup question jadis dans un procès qui d'ailleurs n'entachait aucunement son honneur et tient tête au brigand Raisouli lui-même.

EN FAVEUR DES MARAICHERS DE SIN-LE-NOBLE

Nos lecteurs se souviennent qu'un véritable fléau ravage depuis quelques années le marais de Sin. Les terres humides et grasses de cette importante commune de la banlieue de Douai ont été dévastées par la culture du chou-fleur, qui a entraîné chaque jour d'importantes expéditions à Paris et dans la France entière.

Depuis 1903 une maladie qu'on impute à des causes sur lesquelles nous n'avons pas à revenir pour l'instant, et dont le traitement n'a encore donné aucun résultat, détruit dans des proportions toujours plus graves la récolte des choux-fleurs dont le produit assure l'existence de plusieurs centaines de familles de maraichers.

Pour remédier en partie au préjudice causé à cette intéressante population, et qui s'élève à plus de deux millions de francs, le citoyen Charles Goniaux, député de Douai, a initié cette affaire depuis son origine, déposera après demain lundi au bureau de la Chambre une proposition de loi tendant au vote d'un crédit extraordinaire de 100,000 francs comme secours aux maraichers.

Le vote de ce crédit ne semble faire aucun doute. Il y a en effet des précédents nombreux, notamment pour le cyclone d'Arras, les incendies de prairies de l'Ardenne, et l'excellent initiative de notre ami approuvera aux cultivateurs du marais de Sin, si gravement lésés dans leurs intérêts, la compensation méritée des pertes qu'ils ont subies.

Voici le texte du projet de Ch. Goniaux: PROPOSITION DE LOI tendant à ouvrir au Ministère de l'Agriculture un CREDIT extraordinaire de CENT MILLE francs pour secourir LES MARAICHERS DE SIN-LE-NOBLE (Nord), éprouvés par une MALADIE DES CHOU-FLEURS qui leur fait subir un préjudice de plus de deux millions, présentée par M. CHARLES GONIAUX, député de Douai. EXPOSE DES MOTIFS Messieurs, Toute une intéressante population de maraichers vivait à Sin-le-Noble (Nord) avant la culture presque exclusive des choux-fleurs dont elle alimentait en grande partie les Halles de Paris et les marchés des grandes villes de province.

Un crédit de 100,000 francs est ouvert au Ministère de l'Agriculture pour venir en aide aux maraichers de Sin-le-Noble (Nord) éprouvés par une maladie des choux-fleurs durant les années 1903, 1904, 1905 et 1906.

PROPOSITION DE LOI Article unique

Un crédit de 100,000 francs est ouvert au Ministère de l'Agriculture pour venir en aide aux maraichers de Sin-le-Noble (Nord) éprouvés par une maladie des choux-fleurs durant les années 1903, 1904, 1905 et 1906.

POURSUITES NECESSAIRES

Les inventaires sont exécutés un peu partout, malgré les violentes diatribes des honnêtes gens, organisateurs de la guerre civile. Le gouvernement procède avec énergie, et dans les localités réputées les plus difficiles les opérations sont effectuées.

Dans chaque village où il y a une résistance, on peut voir d'ailleurs que l'agitation n'a pas cessé. On va notamment à Bousbecques et Verlinghem. Il serait donc sage, de s'en prendre aux meneurs. Les émeutiers se tiendraient bien tranquilles si le frocard du lieu qui, seul leur monte la tête, n'était plus là pour les exciter.

En tout cas, parmi les actes qui ont été commis, il en est qui réclament une sanction judiciaire. Des gendarmes ont été organisés, des tentatives d'assassinat ont été constatées. Il faut que la loi soit appliquée aux criminels qui suspendent des poutres derrière la porte des églises, pour que ces poutres écrasent à leur entrée les agents de l'autorité. Il faut que la loi soit appliquée à tous ceux qui, d'une manière quelconque, ont essayé d'attenter aux jours des soldats.

Commerce macabre

Un journaliste socialiste de Hambourg vient de révéler au public d'horribles abus et il les a honorés d'un procès où le ministère public réclama pour lui l'amende et la prison.

Ce journaliste a dévoilé l'atrocité commerciale de cadavres et de diverses parties du corps humain pratiqué par l'administration d'un hôpital hambourgeois. Des têtes étaient fréquemment envoyées pour le prix de 8 marks dans des universités et des instituts anatomiques.

Les cercueils ainsi dépouillés étaient recherchés avec des pierres pour leur redonner leur poids primitif. Plus d'un fois ce sont des bières emplies de cailloux que des parents éplorés ont accompagnés au cimetière.

En signalant ces atrocités à la réprobation publique, notre confrère socialiste a fait acte de courage et accompli une œuvre de moralité et de dignité humaine. Il est fâcheux pour eux que les magistrats de Hambourg ne l'aient pas compris.

ECHOS ET NOUVELLES

Dans une nouvelle pièce de la Comédie-Française, les personnages mangent un souper. On leur sert un ragout authentique, un ragout fumant.

DEPECHEES

Par Services Spéciaux

CHAMBRE DES DEPUTES

SEANCE DU MATIN Paris, 23 novembre. — La séance s'ouvre à 9 heures 15, sous la présidence de M. RABIER, vice-président.

Budget de l'Agriculture

On discute les chapitres du budget de l'Agriculture, dont les 9 premiers sont successivement adoptés sans discussion. M. EMPEREUR demande une augmentation de crédits, en faveur des mutuelles agricoles.

Ces sociétés, organisées par la loi de 1900 ont donné un très bon résultat. Leur nombre s'élève à près de 7,000. Il importe de développer ce mouvement en créant la caisse centrale de l'assurance par l'Etat. Ce sera le moyen d'arrêter l'émigration des ouvriers agricoles dans les villes.

M. RUAU répond qu'il s'est déjà préoccupé de cette question et qu'il fera tous ses efforts pour lui donner une prompt solution. L'amendement de M. Empereur est retiré et le chapitre 10 adopté.

M. VIGOUROUX présente un amendement tendant à augmenter de 400,000 francs le crédit pour secours aux agriculteurs, victimes des calamités agricoles.

M. RUAU dit qu'il n'est pas partisan du système de secours. M. Vigouroux fait observer que l'Etat a un devoir d'assistance envers les agriculteurs qui ne peuvent pas s'assurer.

M. RUAU: — Il faut pousser les agriculteurs dans la voie de la mutualité. Les secours sont inopportuns et inefficaces; il faut les supprimer graduellement et encourager les sociétés d'agriculture.

M. VIGOUROUX insiste, néanmoins, pour l'adoption de son amendement. M. BERTEAUX, président de la commission du budget, appuie également l'opinion des deux ministres et fait ressortir que l'organisation actuelle du système des secours est déficiente.

M. RUAU propose, à titre de transaction, de maintenir le taux primitif de 5 % au lieu de 4 %. M. VIGOUROUX accepte la transaction et se contente du rétablissement du crédit primitif, soit une augmentation de 240,000 fr.

Le chapitre 11 est adopté, ainsi que les chapitres 12 à 17. M. DECKER-DAVID et BRETON déposent deux projets de résolution invitant le gouvernement à maintenir la Galerie des Machines. Les deux projets, développés par leurs auteurs, sont adoptés sans débat. Les chapitres 18 à 39 et la séance est levée.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. BRISSON.

L'élection de M. Villebois-Mareuil, à Châteaugontier est validée.

L'indemnité législative

M. BINDER dépose le projet de loi suivant: « Dans aucun cas, une modification de créance ne pourra être acquise sans scrutin public ».

J'ai lu, dit-il, le rapport de M. Baudouin, sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire. J'en approuve les motifs. Mais il est inadmissible que si quelqu'un de nous avait voulu les discuter ou voter contre il n'ait pu le faire, la procédure employée le lui a interdit.

M. BRISSON. — Il ne s'agissait non d'une loi de crédits, mais d'une modification à une loi organique. Il n'est pas nécessaire, dans ce cas, de recourir à un scrutin public.

On a procédé de semblable façon dans plusieurs autres circonstances, notamment en ce qui concerne la loi sur les notaires.

Le projet de résolution de M. Binder est renvoyé à la commission d'initiative.

ZEVAS dépose une proposition de loi interdisant à tout député ou sénateur de faire partie d'un conseil d'administration de sociétés industrielles ou financières.

M. MILLEVOYE. — Ni d'exercer aucune fonction administrative ou judiciaire rétribuée par l'Etat.

Les deux propositions sont renvoyées, après déclaration d'urgence, à la commission du suffrage universel.

Les Constructions Navales

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur les constructions navales.

Discours de M. Thomson M. THOMSON, ministre de la Marine, rappelle que, dans son discours d'hier, il a indiqué qu'il avait pris les mesures nécessaires pour que les constructions navales fussent effectuées par l'industrie privée au plus bas prix possible.

Grâce à ces mesures, le contrôle a pu constater que des réductions de 6 à 10 % ont été faites sur les prix de 1901 et 1904.

Toutes les précautions ont été prises aussi pour que les commandes fussent exécutées dans les délais prévus.

On a soutenu cette thèse que nous devions